

**La Corporation de services du
Barreau du Québec**

**États financiers
aux 31 mars 2018 et 2017**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
États financiers	
Fonds d'opérations	
Revenus et dépenses	6
Résultat global	7
Surplus réservé	8
Variation des surplus	9
Situation financière	10
Fonds de prêts d'honneur	
Revenus, dépenses et résultat global	11
Variation du surplus réservé	11
Situation financière	12
Fonds de prévoyance	
Revenus, dépenses et résultat global	13
Variation des surplus	14
Situation financière	15
Fonds d'assurance	
Revenus, dépenses et résultat global	16
Variation des surplus	17
Situation financière	18
Fonds de projets spéciaux	
Revenus, dépenses et résultat global	19
Variation des surplus	20
Situation financière	21
Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	
Revenus, dépenses et résultat global	22
Variation des surplus	23
Situation financière	24
Situation financière cumulée	25
Revenus et dépenses cumulés	26
Résultat global cumulé	27
Variations des surplus cumulées	28
Flux de trésorerie cumulés	29
Notes complémentaires	30 - 50

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres de
La Corporation de services du Barreau du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de La Corporation de services du Barreau du Québec, qui comprennent les états de la situation financière cumulée et de la situation financière des fonds d'opérations, de prêts d'honneur, de prévoyance, d'assurance, de projets spéciaux et de développement du fonds de placement du Barreau du Québec aux 31 mars 2018 et 2017, et les états des revenus et dépenses cumulés, du résultat global cumulé, des revenus et dépenses du fonds d'opérations, du résultat global du fonds d'opérations, des revenus, dépenses et résultat global du fonds de prêts d'honneur, des revenus, dépenses et résultat global du fonds de prévoyance, des revenus, dépenses et résultat global du fonds d'assurance, des revenus, dépenses et résultat global du fonds de projets spéciaux, des revenus, dépenses et résultat global du fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec, du surplus réservé du fonds d'opérations, des variations des surplus cumulées, de la variation des surplus du fonds d'opérations, de la variation du surplus réservé du fonds de prêts d'honneur, de la variation des surplus du fonds de prévoyance, de la variation des surplus du fonds d'assurance, de la variation des surplus du fonds de projets spéciaux, de la variation des surplus du fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec et des flux de trésorerie cumulés pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les états financiers ont été préparés par la direction pour se conformer aux dispositions du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*, sur la base du référentiel d'information financière indiqué, pour les états financiers transmis par les personnes inscrites, au sous-paragraphe 3 a) de l'article 3.2 du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément au référentiel d'information financière indiqué, pour les états financiers transmis par les personnes inscrites, au sous-paragraphe 3 a) de l'article 3.2 du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Corporation de services du Barreau du Québec aux 31 mars 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément au référentiel d'information financière indiqué, pour les états financiers transmis par les personnes inscrites, au sous-paragraphe 3 a) de l'article 3.2 du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*.

Référentiel comptable et restrictions à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre à La Corporation de services du Barreau du Québec de se conformer aux dispositions du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres de La Corporation de services du Barreau du Québec et à l'Autorité des marchés financiers et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que les membres de La Corporation de services du Barreau du Québec et l'Autorité des marchés financiers.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.*¹

Montréal
Le 13 juin 2018

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

La Corporation de services du Barreau du Québec

Fonds d'opérations

Revenus et dépenses

pour les exercices terminés les 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

	2018	2017
	\$	\$
Revenus		
Retours d'escomptes	17 145	14 707
Revenus nets de placements (note 6)	67 536	109 489
Commandites diverses	545 327	644 869
Honoraires de gestion du régime enregistré d'épargne-retraite collectif	791 280	738 236
Service informatique en ligne	349 287	312 764
Tournoi de golf		3 413
Autres	3 627	5 669
	<u>1 774 202</u>	<u>1 829 147</u>
Dépenses		
Traitements et charges sociales	345 330	287 863
Frais de gestion – Barreau du Québec	30 000	30 000
Charges locatives – Barreau du Québec	23 007	25 510
Déplacements et séjours	13 123	6 577
Fournitures et frais de bureau	41 660	41 742
Entretien et location d'équipement	9 713	7 563
Honoraires professionnels	45 434	45 490
Honoraires – Fonds du marché monétaire	11 754	
Conseil d'administration	25 759	21 438
Rapport annuel		9 459
Tournoi de golf		5 698
Congrès et kiosques	12 576	4 077
Annonces et publicité	52 197	66 995
Commandites	4 400	4 150
Publicité et administration du régime enregistré d'épargne-retraite collectif	360 613	179 247
Soutien informatique	113 695	105 991
Tournée d'information et développement	15 942	8 267
	<u>1 105 203</u>	<u>850 067</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>668 999</u>	<u>979 080</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Fonds d'opérations

Résultat global

pour les exercices terminés les 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>668 999</u>	<u>979 080</u>
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement en résultat net		
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	<u>63 100</u>	<u>23 700</u>
Total des autres éléments du résultat global	<u>63 100</u>	<u>23 700</u>
Résultat global	<u><u>732 099</u></u>	<u><u>1 002 780</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'opérations
Surplus réservé

pour les exercices terminés les 31 mars 2018 et 2017
(en dollars canadiens)

	2018			2017		
	Fonctionnement général	Fonds de placement	Franchise du comité d'examen	Franchises d'assurances	Autorité des marchés financiers	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début et à la fin	950 000	75 000	100 000	25 000	50 000	1 200 000

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Fonds d'opérations

Variation des surplus

pour les exercices terminés les 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

				2018
	Réservé	Investi en	Libre	Total
	\$	immobilisations	\$	\$
Solde au début	1 200 000	–	1 632 712	2 832 712
Contribution au fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec			(250 000)	(250 000)
Résultat global pour l'exercice				
Excédent des revenus par rapport aux dépenses			668 999	668 999
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 8)			63 100	63 100
Investissement en immobilisations		68 583	(68 583)	
	–	68 583	413 516	482 099
Solde à la fin	1 200 000	68 583	2 046 228	3 314 811
				2017
	Réservé	Cumul des autres éléments du résultat global	Libre	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début				
Solde déjà établi	1 200 000	(11 292)	641 224	1 829 932
Ajustements découlant de l'adoption d'IFRS 9		11 292	(11 292)	
Solde ajusté	1 200 000	–	629 932	1 829 932
Résultat global pour l'exercice				
Excédent des revenus par rapport aux dépenses			979 080	979 080
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 8)			23 700	23 700
	–	–	1 002 780	1 002 780
Solde à la fin	1 200 000	–	1 632 712	2 832 712

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Fonds d'opérations

Situation financière

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

	2018	2017
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	637 961	650 594
Intérêts courus sur les placements	2 681	1 958
Avances au fonds d'études juridiques du Barreau du Québec, sans intérêt, encaissables sur demande	805	
Avances au fonds de prêts d'honneur, sans intérêt, encaissables sur demande	106 353	
Avances au fonds d'assurance, sans intérêt, encaissables sur demande	524 719	350 825
Avances au fonds de projets spéciaux, sans intérêt, encaissables sur demande	166 903	141 035
Avances au fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec, sans intérêt, encaissables sur demande	771 700	517 828
Avances au Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau du Québec (RCREB), sans intérêt, encaissables sur demande	3 535	
Retours d'escomptes à recevoir et autres	199 964	344 022
Frais payés d'avance	15 958	38 875
	<u>2 430 579</u>	<u>2 045 137</u>
Placements (note 7)	1 475 118	1 415 844
Immobilisations en cours – aménagement des locaux	68 583	
	<u>3 974 280</u>	<u>3 460 981</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	357 054	284 531
Revenus perçus par anticipation	121 346	113 795
Dû au fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursable sur demande	9 034	5 352
Dû au fonds d'immeuble du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursable sur demande	2 337	
Dû au fonds de prévoyance, sans intérêt, remboursable sur demande	99 798	99 791
	<u>589 569</u>	<u>503 469</u>
Passif net au titre des prestations définies (note 8)	69 900	124 800
	<u>659 469</u>	<u>628 269</u>
SURPLUS		
Réservé	1 200 000	1 200 000
Investi en immobilisations	68 583	
Libre	2 046 228	1 632 712
	<u>3 314 811</u>	<u>2 832 712</u>
	<u>3 974 280</u>	<u>3 460 981</u>

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de prêts d'honneur
Revenus, dépenses et résultat global
Variation du surplus réservé
pour les exercices terminés les 31 mars 2018 et 2017
(en dollars canadiens)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
REVENUS, DÉPENSES ET RÉSULTAT GLOBAL		
Revenus		
Revenus nets de placements (note 6)	879	465
Recouvrement de prêts d'honneur radiés	<u>771</u>	<u>771</u>
	<u>879</u>	<u>1 236</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>879</u>	<u>1 236</u>
VARIATION DU SURPLUS RÉSERVÉ		
Solde au début	106 936	105 700
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>879</u>	<u>1 236</u>
Solde à la fin	<u>107 815</u>	<u>106 936</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Fonds de prêts d'honneur

Situation financière

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	195 231	90 365
Prêts d'honneur à recevoir, sans intérêt	<u>18 937</u>	<u>16 571</u>
	<u>214 168</u>	<u>106 936</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Dû au fonds d'opérations, sans intérêt, remboursable sur demande	106 353	
SURPLUS		
Réservé	<u>107 815</u>	<u>106 936</u>
	<u>214 168</u>	<u>106 936</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de prévoyance
Revenus, dépenses et résultat global
pour les exercices terminés les 31 mars 2018 et 2017
(en dollars canadiens)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Revenus nets de placements (note 6), excédent des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>34 158</u>	<u>83 041</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Fonds de prévoyance

Variation des surplus

pour les exercices terminés les 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

	<u>2018</u>		
	Réservé		
	\$		
Solde au début	720 875		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>34 158</u>		
Solde à la fin	<u><u>755 033</u></u>		
	<u>2017</u>		
	Cumul des autres éléments du résultat global	Réservé	Total
	\$	\$	\$
Solde au début			
Solde déjà établi	18 149	619 685	637 834
Ajustements découlant de l'adoption d'IFRS 9	<u>(18 149)</u>	<u>18 149</u>	
Solde ajusté	-	637 834	637 834
Excédent des revenus par rapport aux dépenses et résultat global		<u>83 041</u>	<u>83 041</u>
Solde à la fin	<u>-</u>	<u><u>720 875</u></u>	<u><u>720 875</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de prévoyance
Situation financière
 aux 31 mars 2018 et 2017
 (en dollars canadiens)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Intérêts courus sur les placements	30	22
Avance au fonds d'opérations, sans intérêt, encaissable sur demande	<u>99 798</u>	<u>99 791</u>
	99 828	99 813
Placements (note 7)	<u>655 818</u>	<u>621 674</u>
	<u><u>755 646</u></u>	<u><u>721 487</u></u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	10	9
Dû au fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursable sur demande	<u>603</u>	<u>603</u>
	613	612
SURPLUS RÉSERVÉ	<u>755 033</u>	<u>720 875</u>
	<u><u>755 646</u></u>	<u><u>721 487</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec**Fonds d'assurance****Revenus, dépenses et résultat global**

pour les exercices terminés les 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Revenus nets de placements (note 6)	93 918	150 550
Dépenses		
Promotion du programme personnalisé d'assurance	<u>175 000</u>	<u>175 000</u>
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>(81 082)</u>	<u>(24 450)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Fonds d'assurance

Variation des surplus

pour les exercices terminés les 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

	2018		2017	
	Réservé	Cumul des autres éléments du résultat global	Réservé	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début				
Solde déjà établi	1 976 435	(31 069)	2 031 954	2 000 885
Ajustements découlant de l'adoption d'IFRS 9		31 069	(31 069)	
Solde ajusté	1 976 435	-	2 000 885	2 000 885
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	(81 082)		(24 450)	(24 450)
Solde à la fin	1 895 353	-	1 976 435	1 976 435

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'assurance
Situation financière
 aux 31 mars 2018 et 2017
 (en dollars canadiens)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	33 571	33 285
Intérêts courus sur les placements	<u>4 973</u>	<u>3 634</u>
	38 544	36 919
Placements (note 7)	<u>2 383 454</u>	<u>2 291 983</u>
	<u>2 421 998</u>	<u>2 328 902</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	1 926	1 642
Dû au fonds d'opérations, sans intérêt, remboursable sur demande	<u>524 719</u>	<u>350 825</u>
	526 645	352 467
SURPLUS		
Réservé	<u>1 895 353</u>	<u>1 976 435</u>
	<u>2 421 998</u>	<u>2 328 902</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de projets spéciaux
Revenus, dépenses et résultat global
 pour les exercices terminés les 31 mars 2018 et 2017
 (en dollars canadiens)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Revenus nets de placements (note 6)	<u>57 854</u>	<u>141 455</u>
Dépenses		
Développement informatique	10 868	13 000
Commandites	<u>15 000</u>	<u>10 000</u>
	<u>25 868</u>	<u>23 000</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u><u>31 986</u></u>	<u><u>118 455</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Fonds de projets spéciaux

Variation des surplus

pour les exercices terminés les 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

	2018		2017	
	Réservé \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Réservé \$	Total \$
Solde au début				
Solde déjà établi	904 764	31 802	754 507	786 309
Ajustements découlant de l'adoption d'IFRS 9		(31 802)	31 802	
Solde ajusté	904 764	–	786 309	786 309
Excédent des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	31 986		118 455	118 455
Solde à la fin	936 750	–	904 764	904 764

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Fonds de projets spéciaux

Situation financière

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Placements (note 7)	<u>1 104 692</u>	<u>1 046 838</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Dus au fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursables sur demande	1 039	1 039
Dus au fonds d'opérations, sans intérêt, remboursables sur demande	<u>166 903</u>	<u>141 035</u>
	167 942	142 074
SURPLUS		
Réservé	<u>936 750</u>	<u>904 764</u>
	<u>1 104 692</u>	<u>1 046 838</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec
Revenus, dépenses et résultat global
pour les exercices terminés les 31 mars 2018 et 2017
(en dollars canadiens)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Revenus nets de placements (note 6)	<u>41 251</u>	<u>100 859</u>
Dépenses		
Traitements et charges sociales	336 236	289 213
Développement de la distribution	52 698	78 874
WinFund site Web	93 563	38 422
Centre d'appels	14 322	28 154
	<u>496 819</u>	<u>434 663</u>
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>(455 568)</u>	<u>(333 804)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec
Variation des surplus

pour les exercices terminés les 31 mars 2018 et 2017
(en dollars canadiens)

	2018		2017	
	Réservé \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Réservé \$	Total \$
Solde au début				
Solde déjà établi	218 357	22 675	529 486	552 161
Ajustements découlant de l'adoption d'IFRS 9		(22 675)	22 675	
Solde ajusté	218 357	–	552 161	552 161
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	(455 568)		(333 804)	(333 804)
Contribution du fonds d'opérations	250 000			
Solde à la fin	12 789	–	218 357	218 357

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec

Situation financière

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Débiteurs – autres	960	
Frais payés d'avance	<u>9 483</u>	
	10 443	–
Placements (note 7)	<u>787 662</u>	<u>746 411</u>
	<u>798 105</u>	<u>746 411</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	12 876	9 486
Dû au fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursable sur demande	740	740
Dû au fonds d'opérations, sans intérêt, remboursable sur demande	<u>771 700</u>	<u>517 828</u>
	785 316	528 054
SURPLUS		
Réservé	<u>12 789</u>	<u>218 357</u>
	<u>798 105</u>	<u>746 411</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Situation financière cumulée

aux 31 mars 2018 et 2017
(en dollars canadiens)

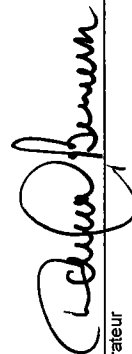
	2018					2017			
	Fonds de d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	Éliminations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIFS									
Actifs courants									
Encaisse	637 961	195 231	30	33 571				866 763	774 244
Intérêts courus sur les placements	2 681			4 973				7 684	5 614
Avances au fonds d'études juridiques du Barreau du Québec, sans intérêt, encaissables sur demande	805		99 798				(99 798)	805	
Avances au fonds d'opérations	106 353						(106 353)		
Avances au fonds de prêts d'honneur	524 719						(524 719)		
Avances au fonds d'assurance	166 903						(166 903)		
Avances au fonds de projets spéciaux	771 700						(771 700)		
Avances au fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	3 535							3 535	
Retours d'escomptes à recevoir et autres	199 964	18 937				960		200 924	344 022
Prêts d'honneur à recevoir, sans intérêt	15 958	214 168	99 828	38 544		9 483		18 937	16 571
Frais payés d'avance	2 430 579	1 475 118	655 818	2 383 454	1 104 692	10 443	(1 669 473)	25 441	1 179 326
Placements (note 7)	68 583	214 168	755 646	2 421 998	1 104 692	787 662		6 406 744	6 122 750
Immobilisations en cours – aménagement des locaux	3 974 280	214 168	755 646	2 421 998	1 104 692	798 105	(1 669 473)	68 583	7 302 076
PASSIFS									
Passifs courants									
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	357 054		10	1 926		12 876		371 866	295 668
Revenus perçus par anticipation	121 346							121 346	113 795
Dus au fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursables sur demande	9 034		603		1 039	740		11 416	7 734
Dus au fonds d'immeuble du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursables sur demande	2 337							2 337	
Dus au fonds d'opérations	99 798	106 353		524 719	166 903	771 700	(1 569 675)		
Dû au fonds de prévoyance	589 569	106 353	613	526 645	167 942	785 316	(99 798)	506 965	417 197
Passif net au titre des prestations définies (note 8)	69 900	106 353	613	526 645	167 942	785 316	(1 669 473)	69 900	124 800
	659 469	106 353	613	526 645	167 942	785 316	(1 669 473)	576 865	541 997
SURPLUS									
Reservés	1 200 000	107 815	755 033	1 895 353	936 750	12 789		4 907 740	5 127 367
Investis en immobilisations	68 583							68 583	
Libres	2 046 228							2 046 228	1 632 712
	3 314 811	107 815	755 033	1 895 353	936 750	12 789		7 022 551	6 760 079
	3 974 280	214 168	755 646	2 421 998	1 104 692	798 105	(1 669 473)	7 599 416	7 302 076

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

La Corporation de services du Barreau du Québec

Résultat global cumulé

pour les exercices terminés les 31 mars 2018 et 2017
(en dollars canadiens)

	2018		2017					
	Fonds d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	668 999	879	34 158	(81 082)	31 986	(455 568)	199 372	823 558
Autres éléments du résultat global								
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement en résultat net								
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 8)	63 100						63 100	23 700
Résultat global cumulé	732 099	879	34 158	(81 082)	31 986	(455 568)	262 472	847 258

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Variations des surplus cumulées

pour les exercices terminés les 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

	2018			Total \$
	Surplus réservés \$	Surplus investis en immobilisations	Surplus libres \$	
Solde au début	5 127 367		1 632 712	6 760 079
Résultat global pour l'exercice				
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(469 627)		668 999	199 372
Contribution du fonds d'opérations	250 000		(250 000)	
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 8)			63 100	63 100
Investissement en immobilisations		68 583	(68 583)	
	(219 627)	68 583	413 516	262 472
Solde à la fin	4 907 740	68 583	2 046 228	7 022 551
				2017
	Surplus réservés \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Surplus libre \$	Total \$
Solde au début				
Solde déjà établi	5 241 332	30 265	641 224	5 912 821
Ajustements découlant de l'adoption d'IFRS 9	41 557	(30 265)	(11 292)	
Solde ajusté	5 282 889	–	629 932	5 912 821
Résultat global pour l'exercice				
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(155 522)		979 080	823 558
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 8)			23 700	23 700
	(155 522)	–	1 002 780	847 258
Solde à la fin	5 127 367	–	1 632 712	6 760 079

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Flux de trésorerie cumulés

pour les exercices terminés les 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

	2018	2017
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	199 372	823 558
Variation de la juste valeur des placements	(287 376)	(581 148)
Écart entre les montants déboursés au titre des régimes de retraite et les charges de l'exercice	8 200	8 900
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Intérêts courus sur les placements	(2 070)	1 031
Retours d'escomptes à recevoir et autres	143 098	(27 918)
Prêts d'honneur à recevoir	(2 366)	(2 414)
Frais payés d'avance	13 434	(24 645)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	76 198	59 645
Revenus perçus par anticipation	7 551	12 934
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>156 041</u>	<u>269 943</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des quotes-parts des acquisitions et des cessions de placements	3 382	(3 624)
Variation nette des avances au fonds d'études juridiques du Barreau du Québec	(805)	
Variation nette des avances au RCREB	(3 535)	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(68 583)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(69 541)</u>	<u>(3 624)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des dus au fonds général du Barreau du Québec	3 682	2 612
Variation nette des dus au fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec	2 337	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>6 019</u>	<u>2 612</u>
Augmentation nette de l'encaisse	<u>92 519</u>	<u>268 931</u>
Encaisse au début	<u>774 244</u>	<u>505 313</u>
Encaisse à la fin	<u><u>866 763</u></u>	<u><u>774 244</u></u>
Informations additionnelles		
Intérêts encaissés liés aux activités de fonctionnement	8 220	4 691

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

La Corporation de services du Barreau du Québec (ci-après la « corporation ») est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). Son siège social, qui est aussi son établissement d'affaires principal, est situé au 445, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2Y 3T8.

La corporation assume l'administration et la surveillance de régimes volontaires d'assurance, de régimes de retraite et de tout autre service proposé principalement aux membres du Barreau du Québec. La corporation est considérée comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

Les états financiers ont été approuvés pour publication le xx juin 2018 par le conseil d'administration.

2 - BASE D'ÉTABLISSEMENT

Conformité aux IFRS

Les présents états financiers de la corporation ont été établis conformément au référentiel d'information financière indiqué, pour les états financiers transmis par les personnes inscrites, au sous-paragraphe 3 a) de l'article 3.2 du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*. Ce règlement exige que les états financiers soient établis conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public, sauf qu'ils doivent comptabiliser les participations dans les filiales, les entités contrôlées conjointement et les entreprises associées de la manière prévue pour les états financiers individuels dans IAS 27.

Base d'évaluation

Les états financiers de la corporation ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des placements disponibles à la vente qui sont évalués à la juste valeur.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle de la corporation est le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la corporation exerce ses activités, laquelle est la monnaie de présentation.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière cohérente par les fonds de la corporation à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

Nouvelle norme et normes révisées

Incidence de l'application d'IFRS 9 Instruments financiers

Au cours de l'exercice, la corporation a appliqué par anticipation IFRS 9 *Instruments financiers* (révisée en juillet 2014) ainsi que les modifications corrélatives connexes d'autres IFRS. Les exigences d'IFRS 9 représentent un changement important par rapport à IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Le détail de ces nouvelles exigences, qui sont pertinentes pour la corporation, ainsi que leurs incidences sur les états financiers de la corporation sont décrits ci-dessous.

La corporation a appliqué IFRS 9 rétrospectivement avec retraitement des périodes antérieures conformément aux dispositions transitoires énoncées dans la norme.

Pour la corporation, la date d'application initiale est le 1^{er} avril 2017. Par conséquent, la corporation a appliqué les exigences d'IFRS 9 aux instruments financiers qui n'étaient pas décomptabilisés au 1^{er} avril 2017 et n'a pas appliqué les exigences aux instruments financiers qui ont déjà été décomptabilisés au 1^{er} avril 2017. Les montants comparatifs relatifs aux instruments financiers qui n'étaient pas décomptabilisés au 1^{er} avril 2017 ont été retraités le cas échéant.

Classification et évaluation des actifs financiers

IFRS 9 contient trois catégories d'actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. La classification des actifs financiers selon IFRS 9 est généralement fondée sur le modèle d'affaires selon lequel un actif financier est géré et sur ses caractéristiques de flux de trésorerie contractuels. L'IFRS 9 élimine les catégories suivantes d'IAS 39 : placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente.

La direction a examiné et évalué les actifs financiers existants de la corporation au 1^{er} avril 2017 en fonction des faits et circonstances qui existaient à cette date et a conclu que l'application d'IFRS 9 a l'incidence suivante sur le classement et les méthodes d'évaluation des actifs financiers de la corporation:

- L'encaisse, les retours d'escomptes à recevoir et autres et les prêts d'honneur à recevoir qui étaient classés comme prêts et créances continuent d'être évalués au coût amorti selon IFRS 9.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les placements qui étaient auparavant désignés comme actifs financiers disponibles à la vente et qui étaient évalués à la juste valeur à chaque date de clôture selon IAS 39 seront maintenant classés dans la catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net selon IFRS 9. Les gains ou les pertes non réalisés qui étaient présentés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que ces gains ou pertes soient réalisés ou qu'une baisse de valeur de l'actif financier soit considérée comme durable seront désormais imputés aux résultats nets dans les revenus nets de placements. Cette modification a entraîné les ajustements suivants sur les états financiers de l'exercice précédent :

	Augmentation des revenus et dépenses	Diminution des autres éléments du résultat global	Diminution du cumul des autres éléments du résultat global au 31 mars 2017	Augmentation du surplus libre au 31 mars 2017	Augmentation du surplus réservé au 31 mars 2017
	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds d'opérations	102 665	(102 665)	(91 373)	91 373	
Fonds de prévoyance	73 103	(73 103)	(91 252)		91 252
Fonds d'assurance	150 710	(150 710)	(119 641)		119 641
Fonds des projets spéciaux	124 339	(124 339)	(156 141)		156 141
Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	88 652	(88 652)	(111 327)		111 327
Cumulé	<u>539 469</u>	<u>(539 469)</u>	<u>(569 734)</u>	<u>91 373</u>	<u>478 361</u>

Classification et évaluation des passifs financiers

Pour les passifs financiers, IFRS 9 comprend les exigences en matière de classement et d'évaluation auparavant incluses dans IAS 39.

L'application d'IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur le classement et l'évaluation des passifs financiers de la corporation.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la corporation devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont initialement évalués à la juste valeur.

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers de la corporation sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Juste valeur par le biais du résultat net;
- Coût amorti.

Tous les revenus et dépenses se rapportant aux actifs financiers comptabilisés dans les revenus et dépenses sont présentés dans les revenus nets de placements.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'il ne répond pas aux conditions pour être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les placements sont classés dans cette catégorie et sont évalués à leur juste valeur selon le dernier cours acheteur. Les variations de la juste valeur sont imputés à l'excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses dans les revenus nets de placements.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers qui remplissent les conditions suivantes sont ensuite évalués au coût amorti : l'actif financier est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal dû restant.

L'encaisse, les retours d'escomptes à recevoir et autres et les prêts d'honneur à recevoir sont classés comme actifs financiers au coût amorti.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs financiers

Les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement ainsi que les dus au fonds général du Barreau du Québec sont évalués au coût amorti.

Dépréciation des actifs financiers

La corporation comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de clôture pour rendre compte des variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier respectif. Toute variation du montant de pertes de crédit attendues est comptabilisée dans l'excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses.

La corporation comptabilise les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard de tous ses actifs financiers évalués au coût amorti. Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie correspondent aux pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. L'évaluation des pertes de crédit attendues reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique et tient compte des facteurs propres aux débiteurs, de l'état général de l'économie et d'une appréciation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture, y compris la valeur temps de l'argent, s'il y a lieu.

Constatation des revenus

Les revenus de retours d'escomptes, de commandites diverses, d'honoraires de gestion du régime enregistré d'épargne-retraite collectif, du service informatique en ligne, du tournoi de golf et les autres revenus sont comptabilisés lorsque les services sont fournis, selon le degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière. Ils sont comptabilisés lorsque le montant des services peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la corporation, que le degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière peut être évalué de façon fiable et que les coûts engagés pour la transaction et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Les revenus évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir par la corporation sont présentés dans les revenus et dépenses, déduction faite des retours et des rabais prévus. Ils excluent les taxes de vente.

Comptabilité par fonds

Fonds d'opérations

Le fonds d'opérations regroupe les activités relatives au fonctionnement et à l'administration de la corporation. Il prend en charge toutes les dépenses relatives à la gestion des placements.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Fonds de prêts d'honneur

Le 31 mars 1995, les administrateurs ont créé le fonds de prêts d'honneur qui a pour but d'octroyer des prêts à certains membres du Barreau du Québec en difficulté pour leur permettre d'acquitter leur cotisation professionnelle ou leur prime d'assurance responsabilité afin qu'ils puissent exercer leur profession. Le fonds d'opérations y a versé une contribution de 100 000 \$ à même son surplus libre au cours des exercices antérieurs. Le fonds d'opérations verse, à même son surplus libre, tout montant nécessaire au maintien du surplus du fonds de prêts d'honneur à hauteur de 100 000 \$.

Fonds de prévoyance

Le 19 août 1994, les administrateurs ont créé le fonds de prévoyance qui a pour but de fournir de l'aide aux membres éprouvés et de servir à toute autre fin de bienfaisance décidée de temps à autre par le conseil d'administration. Le fonds d'opérations y a versé des contributions à même son surplus libre de 250 000 \$ en 1995 et de 200 000 \$ en 2004. De ces montants, seuls les intérêts peuvent être utilisés aux fins susmentionnées. Le fonds d'opérations verse, à même son surplus libre, tout montant nécessaire au maintien du surplus du fonds de prévoyance à hauteur de 450 000 \$.

Fonds d'assurance

Au cours de l'exercice 1996, les administrateurs ont créé le fonds d'assurance représentant le fonds de réserve de l'ancien régime d'assurance collective lors du changement d'assureur, en 1985. Il a pour but, à l'occasion, de moduler les primes d'assurance, de créer un fonds de stabilisation ou d'effectuer d'autres dépenses liées à l'amélioration des régimes d'assurance. Le fonds d'opérations y a versé des contributions à même son surplus réservé de 325 000 \$ en 1996 et des contributions à même son surplus libre de 350 000 \$ en 2000, de 375 000 \$ en 2004, de 500 000 \$ en 2013, de 69 095 \$ en 2014 et de 654 216 \$ en 2015. Le fonds d'opérations verse, à même son surplus libre, tout montant nécessaire au maintien du surplus du fonds d'assurance à hauteur de 1 550 000 \$.

Fonds de projets spéciaux

Le 28 février 2001, les administrateurs ont créé le fonds de projets spéciaux qui a pour but de servir à la mise sur pied de projets au bénéfice des membres du Barreau du Québec, le tout en conformité avec les objectifs de la corporation. Le fonds d'opérations y a versé des contributions à même son surplus libre de 500 000 \$ en 2001 et de 100 000 \$ en 2004. Le fonds d'opérations verse, à même son surplus libre, tout montant nécessaire au maintien du surplus du fonds de projets spéciaux à hauteur de 600 000 \$.

Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec

Le 12 février 2015, les administrateurs ont créé le fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec qui a pour but de développer le marketing, la distribution et la création de nouveaux produits du fonds de placement du Barreau du Québec. Le fonds d'opérations y a versé une contribution à même son surplus libre de 626 500 \$ en 2015 et 250 000 \$ en 2018.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de la corporation dépend, en partie, des services de membres bénévoles. Du fait que la corporation ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

Provisions et passifs éventuels, et actifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la corporation et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des garanties de produits accordées, des litiges ou des contrats onéreux.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de clôture, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle.

Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé.

Régime de retraite à prestations définies

Le passif net au titre des prestations définies comptabilisé dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies (OPD) à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

La valeur actualisée des OPD a été évaluée selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services.

Les réévaluations, qui comprennent les écarts actuariels relatifs aux obligations, le rendement des actifs du régime en excédent du revenu d'intérêts, de l'effet de la limite et de l'effet des exigences de financement minimums, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et immédiatement au surplus libre sans reclassement ultérieur au résultat net.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le montant lié au régime à prestations définies présenté à l'état de la situation financière correspond à l'écart entre la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture. Lorsqu'il existe un actif lié au régime à prestations définies, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement futur du régime ou de diminution des cotisations futures du régime. Toutes les exigences de financement minimum qui s'appliquent au régime de la corporation sont prises en compte pour calculer la valeur actuelle des avantages économiques.

Un passif supplémentaire est comptabilisé pour un montant équivalant à l'exigence de financement minimum pour les régimes à prestations définies sur une base actualisée lorsque la corporation n'a pas un droit inconditionnel aux surplus.

Surplus

Les surplus de la corporation comprennent le surplus libre, le surplus réservé et le surplus investi en immobilisations.

Le surplus libre représente le cumul des excédents des revenus par rapport aux dépenses de l'exercice courant et des exercices antérieurs.

Les surplus réservés comprennent les montants de réserve établie selon l'activité de chaque fonds.

4 - JUGEMENTS ET ESTIMATIONS CRITIQUES

La préparation des états financiers selon les IFRS exige de la direction de poser un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses.

Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés.

L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses est présentée ci-dessous.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

4 - JUGEMENTS ET ESTIMATIONS CRITIQUES (suite)

Coût du régime de retraite et des obligations au titre des prestations définies

La direction procède à une estimation annuelle des obligations au titre des prestations définies avec le soutien d'actuaire indépendants; toutefois, le résultat réel peut différer en raison d'incertitudes liées à l'estimation. L'estimation des obligations au titre des prestations définies est fondée sur les taux standards d'inflation, les taux de mortalité et des prévisions spécifiques de la corporation relativement aux futures augmentations de salaires. Le taux d'actualisation est déterminé vers la fin de chaque exercice par référence aux obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans la même monnaie que les prestations à verser, et ayant des échéances similaires à celles de l'obligation liée à la retraite connexe. Il existe des incertitudes quant à l'estimation en particulier des taux qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures des obligations de la corporation au titre des prestations définies.

5 - NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications et interprétations de normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la corporation ne les a pas adoptées de façon anticipée. Celles-ci seront adoptées à leur date d'entrée en vigueur.

L'information sur les nouvelles normes et modifications et interprétations, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de la corporation, est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence sur les états financiers de la corporation.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

IFRS 15 présente de nouvelles exigences relativement à la comptabilisation des produits des activités ordinaires et remplace IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, IAS 11 *Contrats de construction* ainsi que plusieurs interprétations liées aux produits. La nouvelle norme établit un nouveau modèle de comptabilisation des produits fondé sur le contrôle et fournit des directives additionnelles pour plusieurs domaines qui n'étaient pas couverts en détail par les IFRS existantes, notamment sur la façon de comptabiliser les accords d'obligations de prestations multiples, les contreparties variables, les droits de remboursement des clients, les options de rachat d'un fournisseur et d'autres complexités courantes.

IFRS 15 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La direction de la corporation n'a pas encore évalué l'incidence d'IFRS 15 sur ses états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec**Notes complémentaires**

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

5 - NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES (suite)**IFRS 16 Contrats de location**

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location*, laquelle remplacera IAS 17 *Contrats de location*. IFRS 16 supprime le classement à titre de location simple et impose aux preneurs de constater tous les contrats de location à l'état de la situation financière en comptabilisant un droit d'utilisation et une obligation locative. Une exemption est permise pour les contrats de location à court terme et pour les contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur. De plus, IFRS 16 modifie la définition du contrat de location, établit les exigences de comptabilisation de l'actif et du passif, notamment sur les aspects complexes comme les composantes autres que de location, les paiements locatifs variables et les périodes optionnelles, modifie la comptabilisation des accords de cession-bail, conserve en grande partie l'approche d'IAS 17 pour la comptabilisation des contrats de location par le bailleur et présente de nouvelles obligations d'information. IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et l'adoption anticipée est permise dans certaines circonstances. La direction de la corporation n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

6 - REVENUS NETS DE PLACEMENTS

	2018						
	Fonds d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance de prévoyance	Fonds d'assurance d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus d'intérêts des actifs financiers au coût amorti	7 082	879		259			8 220
Revenus nets de placements des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats	3 027		10 204		17 574	12 532	43 337
Revenus de fonds communs de placements réinvestis	57 427		23 954	93 659	40 280	28 719	244 039
Variation de la juste valeur des placements	67 536	879	34 158	93 918	57 854	41 251	295 596

	2017						
	Fonds d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance de prévoyance	Fonds d'assurance d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus d'intérêts des actifs financiers au coût amorti	4 058	465		168			4 691
Revenus nets de placements des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats	2 766		9 938	(328)	17 116	12 207	41 699
Revenus de fonds communs de placements réinvestis	102 665		73 103	150 710	124 339	88 652	539 469
Variation de la juste valeur des placements	109 489	465	83 041	150 550	141 455	100 859	585 859

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

7 - PLACEMENTS (suite)

(a) La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est constituée d'encaisse (0,2 %; encaisse et bons du Trésor 3 % au 31 mars 2017), d'obligations gouvernementales (14,6 %; 15 % au 31 mars 2017), d'obligations de sociétés ouvertes canadiennes (7,2 %; 10 % au 31 mars 2017), de fonds communs d'actions canadiennes (15 %; 17 % au 31 mars 2017), de fonds communs d'actions étrangères (25,3 %; 26 % au 31 mars 2017), de fonds communs d'obligations canadiennes (22,2 %; 25 % au 31 mars 2017), de fonds communs de prêts diversifiés (11,8 %; 3,6 % au 31 mars 2017) et de fonds communs immobiliers (3,7 %; 0,4 % au 31 mars 2017).

(b) Le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est détenu comme suit :

	2018	2017
	%	%
Fonds général du Barreau du Québec	38,66	32,41
Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec	2,79	3,08
Fonds du programme d'assistance parentale du Barreau du Québec	0,85	0,93
Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec	36,29	39,98
Fondation du Barreau du Québec	7,44	8,20
La Corporation de services du Barreau du Québec	11,23	12,39
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	1,11	1,22
École du Barreau du Québec	1,07	1,17
Comité sur la sténographie	0,56	0,62
	100,00	100,00

(c) Les Fonds de placement du Barreau du Québec détenus sont le fonds de dividendes du Barreau du Québec (522 240 \$; 2 401 974 \$ au 31 mars 2017), le fonds mondial du Barreau du Québec (198 600 \$; 179 406 \$ au 31 mars 2017) et le fonds du marché monétaire (2 003 201 \$; 0 \$ au 31 mars 2017).

8 - RÉGIMES DE RETRAITE

Régime à cotisations définies

La corporation a mis en place un régime à cotisations définies le 1^{er} janvier 2012. Tous les nouveaux employés embauchés à partir de cette date devront participer à ce nouveau régime.

Régime à prestations définies

La corporation pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations définies de type fin de carrière au bénéfice de ses employés et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec). Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

8 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente du régime de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2015, et la prochaine évaluation sera effectuée au cours de l'exercice 2019 et sera en date du 31 décembre 2018. Ces évaluations actuarielles déterminent le niveau des cotisations que la corporation doit verser au régime de retraite.

Les actifs du régime sont gérés par une caisse de retraite distincte de la corporation sur le plan juridique. Le régime est administré par un comité de retraite composé de 10 membres.

Le régime expose la corporation aux risques actuariels suivants.

Risque de taux d'intérêt

La valeur actualisée des OPD est calculée au moyen du taux d'actualisation déterminé par référence au rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité libellées en dollars canadiens. La durée estimée des obligations d'entreprises de haute qualité est similaire à la durée estimée des OPD. Une diminution du rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité fera augmenter les OPD de la corporation, bien que, selon les attentes, cela soit partiellement contrebalancé par une augmentation de la juste valeur de certains actifs du régime.

Risque d'investissement

Si les rendements des actifs sont inférieurs au taux d'actualisation des OPD, un déficit sera créé.

Risque de longévité

La corporation est tenue de fournir des avantages pour la vie aux membres du régime à prestations définies. L'augmentation de l'espérance de vie des membres fera augmenter les OPD.

Risque d'inflation

Les OPD sont calculées en considérant un certain niveau d'inflation. Une inflation réelle supérieure à celle anticipée fera augmenter les OPD de la corporation.

Un rapprochement des OPD et des actifs du régime de la corporation avec les montants présentés dans l'état de la situation financière de chacune des périodes de présentation de l'information financière figure ci-après :

	2018	2017
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	1 549 100	1 495 200
Juste valeur des actifs du régime	1 479 200	1 370 400
Situation de capitalisation – déficit et passif net au titre des prestations définies	<u>(69 900)</u>	<u>(124 800)</u>

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

8 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Obligations au titre des prestations définies

	2018	2017
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies au 1 ^{er} avril	1 495 200	1 420 900
Coût des services rendus au cours de l'exercice	52 300	45 400
Charge d'intérêts	52 400	51 000
Cotisations des participants au régime	15 800	14 300
Réévaluation – écarts actuariels découlant des modifications des hypothèses financières		19 800
Réévaluation – écarts actuariels découlant de l'expérience du régime		10 400
Prestations versées	(66 600)	(66 600)
Obligations au titre des prestations définies au 31 mars	<u>1 549 100</u>	<u>1 495 200</u>

Actifs du régime

	2018	2017
	\$	\$
Juste valeur des actifs du régime au 1 ^{er} avril	1 370 400	1 281 300
Revenus d'intérêts	47 900	45 900
Rendement effectif des actifs du régime (excluant les revenus d'intérêts)	63 100	53 900
Frais d'administration	(3 200)	(4 400)
Cotisations de la corporation	51 800	46 000
Cotisations des participants au régime	15 800	14 300
Prestations versées	(66 600)	(66 600)
Juste valeur des actifs du régime au 31 mars	<u>1 479 200</u>	<u>1 370 400</u>

La composition des actifs du régime de retraite se présente comme suit :

	2018	2017
	%	%
Actions		
Canadiennes	11,30	10,70
Américaines et internationales	24,00	22,30
Placements alternatifs	9,70	8,90
Titres à revenu fixe	55,00	58,10
	<u>100,00</u>	<u>100,00</u>

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

8 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Les composantes de la charge constatée au titre des prestations définies de l'exercice se présentent comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	52 300	45 400
Intérêts nets	4 500	5 100
Frais d'administration	3 200	4 400
Charge au titre des prestations définies	<u>60 000</u>	<u>54 900</u>

Les réévaluations du passif net ainsi que le passif à l'égard des exigences de financement minimal comptabilisés dans les autres éléments du résultat global du fonds d'opérations se présentent comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	<u>63 100</u>	<u>23 700</u>

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la corporation pour évaluer les OPD sont les suivantes:

	2018	2017
Taux d'actualisation	3,50 %	3,50 %
Mortalité	Table CPM 2014 pour le secteur combiné avec projection selon échelle CPM-B	Table CPM 2014 pour le secteur combiné avec projection selon échelle CPM-B
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %

Analyse de sensibilité

Les hypothèses actuarielles importantes pour la détermination des OPD sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie moyenne. Le calcul des OPD est sensible à ces hypothèses. Le tableau suivant résume l'incidence des modifications de ces hypothèses actuarielles sur les OPD aux 31 mars 2018 et 2017:

a) Taux d'actualisation :

	2018		2017	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
	\$	\$	\$	\$
Augmentation (diminution) des OPD	<u>(185 500)</u>	<u>231 600</u>	<u>(178 300)</u>	<u>222 000</u>

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

8 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

b) Espérance de vie moyenne :

	2018		2017	
	Augmentation de 10 % de l'espérance de vie moyenne	Diminution de 10 % de l'espérance de vie moyenne	Augmentation de 10 % de l'espérance de vie moyenne	Diminution de 10 % de l'espérance de vie moyenne
	\$	\$	\$	\$
Augmentation (diminution) des OPD	(31 300)	34 100	(29 400)	32 000

L'analyse de sensibilité présentée précédemment a été faite en faisant varier chacune des hypothèses individuellement. En fonction des variations réelles observables dans le futur, il est fort possible que certaines de ces hypothèses soient corrélées, générant par le fait même un impact combiné.

Autres renseignements sur le régime à prestations définies

Les employés de la corporation doivent cotiser au taux fixe de 6,6 % ou de 8,8 % de leur revenu admissible. Le reste des cotisations est financé en partie par la corporation. Les exigences de financement sont fondées sur le cadre d'évaluation actuarielle du régime de retraite établi dans les politiques de financement.

Compte tenu des données historiques, la corporation s'attend à ce que des cotisations de 53 200 \$ soient versées pour l'exercice 2019.

9 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La corporation est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la corporation. La gestion des risques liés aux investissements de la corporation est effectuée par le Barreau du Québec.

La corporation ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

9 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Sommaire des actifs et des passifs financiers par catégorie

	2018	2017
	\$	\$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Placements et intérêts courus sur les placements	6 414 428	6 128 364
Actifs financiers au coût amorti		
Encaisse	866 763	774 244
Avance au Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec	805	
Avance au RCREB	3 535	
Retours d'escomptes à recevoir et autres	200 924	344 022
Prêts d'honneur à recevoir	18 937	16 571
	<u>1 090 964</u>	<u>1 134 837</u>
Passifs financiers		
Dus au fonds général du Barreau du Québec	11 416	7 734
Dus au fonds d'immeuble du Barreau du Québec	2 337	
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	284 064	239 703
	<u>297 817</u>	<u>247 437</u>

La valeur comptable de l'encaisse, des avances au Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec, des avances au RCREB, des retours d'escomptes à recevoir et autres, des prêts d'honneur à recevoir, des dus au fonds général du Barreau du Québec, des dus au fonds d'immeuble du Barreau du Québec et des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement est considérée comme une approximation de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments.

La juste valeur de la quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et du placement dans les Fonds de placement du Barreau du Québec a été établie selon le dernier cours acheteur.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

9 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière cumulée sont présentés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques à la date de présentation de l'information financière;
- Niveau 2 : données d'entrée, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le niveau dans lequel l'actif ou le passif financier est classé est déterminé selon la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur.

La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et le placement dans les Fonds de placement du Barreau du Québec sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 mars 2018 et 2017.

Les principaux risques financiers auxquels la corporation est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de change

La corporation est exposée au risque de change en raison de placements libellés en devises. Aux 31 mars 2018 et 2017, la corporation est exposée indirectement au risque de change en raison de la quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et du placement dans les Fonds de placement du Barreau du Québec.

Risque de taux d'intérêt

La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et le placement dans les Fonds de placement du Barreau du Québec peuvent indirectement exposer la corporation au risque de taux d'intérêt.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

9 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable à l'état de la situation financière cumulée des actifs financiers de la corporation exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel la corporation est exposée.

La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et le placement dans les Fonds de placement du Barreau du Québec peuvent indirectement exposer la corporation au risque de crédit.

L'encaisse est détenue dans une grande banque à charte canadienne dont la notation de crédit est de bonne qualité afin de diminuer le risque de crédit associé à cet actif.

La politique de la corporation en matière de gestion relativement aux principaux actifs financiers pour lesquels elle est exposée au risque de crédit se détaille comme suit :

- Le risque de crédit des débiteurs de la corporation provient principalement des retours d'escomptes à recevoir et autres, et des prêts d'honneur à recevoir. La corporation n'exige pas de garantie de ses clients. De plus, le solde des débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la corporation aux créances douteuses n'est pas importante.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. La corporation établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations. Tous les passifs financiers de la corporation ont des échéances contractuelles de moins de un an.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque de variations de la valeur des placements résultant d'un changement dans les prix du marché causé par des facteurs propres au titre ou à son émetteur, ou par tout autre facteur touchant un marché ou un segment de marché. La corporation est exposée au risque de prix puisque tous ses placements sont exposés à la volatilité des facteurs de marché et au risque de perte. Le risque maximum auquel sont exposés les placements est égal à leur juste valeur.

Aux 31 mars 2018 et 2017, si les cours des marchés avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, les placements auraient augmenté ou diminué d'environ 640 674 \$ et 612 275 \$ respectivement. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

La Corporation de services du Barreau du Québec**Notes complémentaires**

aux 31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

10 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de la corporation sont les suivants :

- Préserver sa capacité de poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

La corporation gère son capital sur la base des surplus et au moyen de commandites diverses, d'honoraires de gestion et de retours d'escomptes.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, la corporation peut être amenée à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines activités.

La seule exigence externe imposée sur son capital est qu'un montant de 100 000 \$ doit être conservé à titre de trésorerie selon les exigences de l'Autorité des marchés financiers.

La corporation s'est conformée aux exigences réglementaires en matière de trésorerie au cours de l'exercice et de l'exercice précédent.